

Denrées alimentaires produites à partir d'OGM: mention obligatoire dans l'étiquetage

1998/0811(CNS) - 26/02/2001

À la demande de la délégation italienne, le Conseil a examiné la question d'éventuelles mesures provisoire exigeant l'étiquetage des aliments pour animaux contenant des végétaux génétiquement modifiés à compter de juillet 2001 au plus tard. Il a été souligné que l'idée de définir sans délai des règles communes relatives à l'étiquetage des aliments contenant des OGM fait l'objet d'un accord. Le Conseil a également invité instamment la Commission à accélérer les travaux devant déboucher sur la présentation d'une proposition.